



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026

Affiché le 13 avril 2026.

Le conseil municipal s'est réuni à 18h30 à la Salle du conseil municipal de DORTAN, après convocation du mardi 24 mars 2026, sous la présidence de M. Lionel CORNATON.

Etaient présents	CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène – PIVARD Michel – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie
Etaient excusés	DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – LAMBERT Yves (pouvoir à COLOMB Pascal) – COLLOMB Mariane
Secrétaire de séance	Romain RODIA
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 18

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des 2 et 20 mars 2026
2. Fixation des indemnités des élus
3. Délégation du conseil municipal au maire
4. Fixation du nombre de membres du CCAS
5. Election des membres du CCAS
6. Désignation des délégués au Comité Syndical du SIEA
7. Désignation des délégués au Comité National d'Action Social (CNAS)
8. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Haut-Jura
9. Désignation du correspondant Défense
10. Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières
11. Désignation d'élus ruraux relais à l'égalité
12. Nomination des représentants à l'Agence France Locale
13. Questions diverses (à poser 48 h à l'avance par mail à « [mairie@mairie-dortan.fr](mailto:mairie@mairie-dortan.fr) » ou par courrier adressé à la Mairie)

#### **1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 2 ET 20 MARS 2026**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver en premier lieu le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars dernier, malgré que cela puisse sembler surprenant puisque la majorité des conseillers présents n'ont pas participé à cette séance. Aucune remarque n'ayant été soulevée, il est adopté à l'unanimité.

Puis il propose aux conseillers de se prononcer sur le procès-verbal du 20 mars 2026. Ce dernier ne soulevant aucun commentaire, il est également adopté à l'unanimité.

**Délibération : oui à l'unanimité**

#### **2 – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

M. le Maire explique aux conseillers présents qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités à verser à lui-même, aux adjoints au maire et conseillers municipaux détenant une délégation. Le montant de l'enveloppe globale à partager entre les élus pour notre commune est de 6 683.71€. Il propose de la ventiler comme suit :



## Commune de DORTAN (01590)

ELU	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	Montant brut de l'indemnité mensuelle
MAIRE	55.70%	2 289.56€
1 <sup>er</sup> Adjoint	18.00%	739.89€
2 <sup>ème</sup> Adjoint	18.00%	739.89€
3 <sup>ème</sup> Adjoint	18.00%	739.89€
4 <sup>ème</sup> Adjoint	18.00%	739.89€
5 <sup>ème</sup> Adjoint	18.00%	739.89€
1 <sup>ère</sup> conseillère municipale déléguée	8.45%	347.34 €
2 <sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée	8.45%	347.34 €

Il précise que le montant des indemnités a été revalorisé d'environ 10% pour les communes de moins de 20 000 habitants depuis la fin d'année dernière dans le but d'encourager l'engagement des élus locaux.

### Délibération : oui à l'unanimité

#### 3 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire propose à Mme Emeline BAPTISTA de donner lecture de l'ensemble des délégations qu'il est proposé au conseil municipal de consentir au maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 euros** ;
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
8. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de **1 000 euros**. Cette délégation concerne :
  - ⇒ l'ensemble des juridictions administratives tant en première instance qu'en appel ou cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé,
  - ⇒ l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales,
  - ⇒ les juridictions spécialisées et les instances de conciliation,
  - ⇒ la contestation des dépens.
9. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **10 000 euros** par sinistre ;
10. Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
11. Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;
12. Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
13. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Conformément au décret n° 2026-118 du 20 février 2026 ce seuil est fixé à **200 euros**.

M. Michel PIVARD, conseiller municipal, demandant s'il sera fait un retour des décisions prises dans le cadre de ces délégations, M. le Maire lui explique qu'il en sera rendu compte à chaque début de séances de réunion du conseil municipal. Aucune autre remarque n'étant soulevée, il propose au conseil municipal de lui confier les délégations énumérées ci-dessus.

### Délibération : à l'unanimité

#### 4 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé de deux collègues, l'un d'élus et l'autre de citoyens, qui doivent être composés du même nombre de membres. Le Maire est président de droit du conseil d'administration du CCAS. Mme BAPTISTA explique que le principal rôle du CCAS est d'apporter des aides aux



## Commune de DORTAN (01590)

administrés de la Commune en les accompagnant dans des situations difficiles. Il organise également le goûter des anciens en fin d'année. Elle propose de nommer au conseil d'administration, 4 membres élus et 4 membres extérieurs soit au total 8 membres. Elle explique qu'il est préférable d'avoir un collège restreint, car il sera amené à étudier des situations délicates nécessitant une certaine confidentialité, ce que confirme M. CORNATON.

### Délibération : à l'unanimité

#### 5 – ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

M. le Maire explique qu'après avoir fixé le nombre de membres du CCAS, il y a lieu de procéder dans un deuxième temps à l'élection des membres élus parmi les conseillers municipaux. Il précise que les membres extérieurs sont nommés par arrêté du maire. Une liste a été déposée par le groupe majoritaire qui comprend les candidats suivants :

- ⇒ BAPTISTA MONNET Emeline
- ⇒ JOACHY Jean-Paul
- ⇒ DEBOVE Alexandra
- ⇒ DALPHIN Marlène

Il demande si le groupe minoritaire souhaite proposer une liste, ce qui n'est pas le cas. Il est donc procédé au vote à scrutin secret, chaque conseiller déposant un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, il est constaté que 18 bulletins sont trouvés dans l'urne, et que la liste proposée obtient 18 voix.

Sont déclarés élus membres du conseil d'administration du CCAS les candidats de la liste majoritaire énuméré ci-avant.

#### 6 – DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEA

M. CORNATON explique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'e-communication de l'Ain SIEA, dont elle est membre. Michel PIVARD, conseiller municipal, est invité à présenter ce syndicat. Il explique que le SIEA était initialement une association qui regroupait les communes rurales du département de l'Ain afin de les accompagner dans le développement des réseaux d'électrification, en partenariat avec ENEDIS. Devenu syndicat, ses compétences ont évolué au fil du temps avec la création du cadastre numérisé, la gestion de l'éclairage public puis le déploiement de la fibre optique sur le territoire entre 2005 et 2010. Depuis, le SIEA s'est investi dans l'accompagnement à la production d'énergie renouvelable dont le solaire. Sa toute dernière mission consiste à assister les communes dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le SIEA a plusieurs filiales, sous forme de SEM, qui gère différentes missions dont le développement des énergies renouvelables. Pour le déploiement de la fibre, le syndicat s'appuie sur une régie appelée réseau LIAin.

Après avoir remercié M. PIVARD pour son exposé, clair et concis, il informe qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et quatre délégués suppléants. Il expose que plusieurs élus souhaitaient se positionner : M. PIVARD, Gérald BRIDOUX et Marlène DALPHIN. Il est donc nécessaire de trancher.

M. PIVARD manifeste son intérêt pour cette délégation en relatant que depuis 2010, il est impliqué dans la régie du déploiement de la fibre optique « réseau LIAin » notamment au titre de ses fonctions au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Il est également impliqué à titre personnel dans la production d'énergie renouvelable depuis 2008. C'est un domaine qui l'intéresse et qu'il connaît.

M. le Maire propose de désigner Michel PIVARD sur l'un des postes de titulaire, ainsi que Marlène DALPHIN qui travaille souvent avec le SIEA notamment dans le domaine de la fibre optique, M. BRIDOUX lui laissant sa place.

Il demande des volontaires pour les postes de délégués suppléants. Sont ainsi désignés :

- en qualité de délégués titulaires :
  - ✓ M. PIVARD Michel
  - ✓ Mme DALPHIN Marlène
- en qualité de délégués suppléants :
  - ✓ Mme BAPTISTA MONNET Emeline
  - ✓ M. COLOMB Pascal
  - ✓ M. DROUINAUD Philippe
  - ✓ M. BRIDOUX Gérald

### Délibération : oui à l'unanimité

#### 7 – DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)

M. le Maire explique qu'il faut désigner un délégué pour représenter les élus et un délégué pour représenter les agents de la Commune au sein du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale).

Il propose de désigner Mme Nathalie BARAT pour le collège des agents, qui occupait précédemment cette fonction, et Mme FACCHINETTI Sandrine, Adjointe au Maire, pour le collège des élus de par sa délégation aux ressources humaines.

### Délibération : oui à l'unanimité

#### 8 – DESIGNATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA



## Commune de DORTAN (01590)

Le conseil municipal est appelé à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de DORTAN et siéger au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. M. CORNATON propose sa candidature en tant que délégué titulaire et soumet celle de M. Pascal COLOMB en tant que délégué suppléant.

**Délibération : oui à l'unanimité**

### 9 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire signale aux conseillers qu'il convient de désigner un délégué en charge des questions de défense. Il propose la candidature de Romain RODIA et lui demande de justifier son positionnement. Ce dernier explique qu'il aura en charge l'organisation des cérémonies de la Commune et que cette délégation serait en adéquation avec ses nouvelles fonctions. Mme Coralie BOUVIER SERRAND, conseillère municipale, l'interpelle pour signaler que Mme Janine DURET, excusée ce jour, souhaitait également proposer sa candidature, étant entendue qu'elle exerçait déjà cette fonction lors du précédent mandat.

M. RODIA souhaitant maintenir sa candidature, M. CORNATON propose aux membres de l'assemblée d'en délibérer.

**Délibération : 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Michel PIVARD – Coralie BOUVIER SERRAND + pouvoir de Janine DURET)**

### 10– DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

M. le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Dortan et siéger au sein la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Il propose de nommer M. Pascal COLOMB en qualité de délégué titulaire et Mme Mariane COLLOMB en qualité de déléguée suppléante.

**Délibération : oui à l'unanimité**

### 11– DESIGNATION D'ELUS RURAUX RELAIS A L'EGALITE

M. Le Maire expose qu'il faut nommer deux élus référents pour l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité ».

Mme BAPTISTA explique que ce programme a été lancé dans le but de lutter contre les violences, faites aux femmes comme aux hommes. L'élu rural relais de l'égalité a pour rôle de repérer et de recueillir la parole des victimes, de les orienter et accompagner vers des structures spécialisées. M. CORNATON ajoute qu'il faudra que la Commune communique sur ce sujet. Il propose la candidature de Mme BAPTISTA qui occupait déjà ce rôle lors de la précédente mandature et celle de Mme Alexandra DEBOVE qui agira en binôme.

**Délibération : oui à l'unanimité**

### 12– NOMINATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE FRANCE LOCALE

Enfin, M. le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale. Il explique que ces nominations sont liées aux emprunts contractés par la Commune auprès de l'AFL. Il propose sa candidature en sa qualité de maire et celle de Mme FACCHINETTI Sandrine en sa qualité d'Adjointe au Maire déléguée aux Finances.

**Délibération : oui à l'unanimité**

### 14. QUESTIONS DIVERSES

#### 1/ Rupture d'alimentation en eau potable sur la Commune

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mars, la commune de DORTAN et d'autres communes de Haut-Bugey Agglomération ont dû répondre à un besoin de distribution de bouteilles d'eau, en raison d'une canalisation défectueuse sur son réseau d'eau. Avec 5 016 bouteilles distribuées pendant les trois jours sus-mentionnés, tous les habitants demandeurs ont pu être approvisionnés en eau potable.

Ont été remerciés les Dortanais pour leur citoyenneté exemplaire, les agents municipaux et les élus pour leur dévouement, leur patience et leur énergie aux services de renseignement et de distribution d'eau. Ont également été remerciés la Préfecture de l'Ain, Haut-Bugey Agglomération, la SAUR pour l'efficacité de leurs agents et le bon relai de l'information.

#### 2/ Grève des professeurs à l'école élémentaire :

La grève de tous les enseignants de l'école élémentaire, mardi 31 mars, a été anticipée par un message adressé à tous les parents d'élèves. Un accueil et des activités ont été assurés de 8h30 à 16h30 par les agents scolaires et périscolaires au sein de l'école. La municipalité est ainsi en conformité avec la loi.

#### 3/ Visite à la brigade de gendarmerie de Port :

La brigade de gendarmerie de Port a ouvert ses portes à M. le Maire, son 1er adjoint et le policier municipal le jeudi 26 mars. Les chiffres relatifs à la délinquance sont rassurants, car peu élevés. Toutefois, deux zones sont plus préoccupantes que les autres, et appuient l'importance du développement de la vidéoprotection sur la commune. Ce projet, qui sera soumis au vote des Dortanais, envisage l'implantation de caméras de vidéo-surveillance aux entrées de la Commune d'abord et aux endroits sensibles. Au-delà d'un objectif dissuasif, les images enregistrées permettraient de prouver une infraction commise.



## Commune de DORTAN (01590)

### 4/ Départ en retraite :

Aux services techniques, le responsable Jean TOURNIER-COLLETTA a fait valoir ses droits à la retraite ce mardi 31 mars. Deux candidatures ont été reçues en mairie pour postuler à un poste au sein de ces services. Les candidatures restent ouvertes.

### 5/ Astreintes d'élus :

Les astreintes d'élus, pour répondre à un besoin en cas d'urgence, lorsque les employés municipaux ne sont plus sur leur temps de travail, ont été expliquées. Il s'agirait de former des binômes composés d'un adjoint ou conseiller délégué avec un conseiller, sur la base du volontariat.

### 6/ 80 ans de l'inauguration de la Cité :

Les 80 ans de l'inauguration de la Cité tomberont le lundi 25 mai. Il s'agirait d'organiser une ou deux journées commémoratives mais aussi culturelles au sein de ce quartier emblématique, dont la réhabilitation est un projet phare.

### 7/ Présentation des commissions communales :

Pour faciliter le choix des commissions auxquelles les 19 élus peuvent prendre part, il leur a été présenté les projets afférents à chaque commission. Des projets nouveaux, des projets anciens à remettre au goût du jour, des projets en cours que le conseil entend perpétuer. Ces commissions sont au nombre de 18.

- De droit, le maire est président de toutes les commissions. Il sera en charge des commissions « Appels d'offres » et « Réhabilitation de la Cité ».

Sont proposés à la vice-présidence des autres commissions :

- Le 1er Adjoint au Maire, Monsieur Romain RODIA, aux commissions « Communication », « Affaires culturelles », « Cérémonies », et « Souvenir ».
- L'Adjointe au Maire, Madame Emeline BAPTISTA MONNET, à la commission « Attractivité de la ville ».
- L'Adjoint au Maire, Monsieur Jérôme VERGNE, aux commissions « Sécurité », « Patrimoine », « Vie associative et sportive » et « Festivités ».
- L'Adjointe au Maire, Madame Sandrine FACCHINETTI, aux commissions « Finances », et « Urbanisme ».
- L'Adjoint au Maire, Monsieur Pascal COLOMB, aux commissions « Entretien de la ville », « Écologie, forêt et développement durable ».
- La conseillère déléguée, Madame Mariane COLLOMB, aux commissions « Citoyenneté », et « Jeunesse ».
- La conseillère déléguée, Madame Séverine MAÎTRE, à la commission « Affaires scolaires et périscolaires ».

La séance est levée à 20H24.

Le Président de séance,  
Lionel CORNATON

Le Secrétaire de séance,  
Romain RODIA